

La Réservation

La réservation devient définitive à réception de l'option de location accompagné d'un acompte de 30%, le montant est calculé en fonction du type de location.

La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

Les modalités de paiement

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par carte bancaire pour les réservations par téléphone ou internet.

Le solde des séjours

Le règlement du solde s'effectue comme suit:

- pour les locations: intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée, - si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation

Attention : vous ne recevrez aucun rappel de règlement. A réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir un reçu de bonne réception de votre règlement. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

Les Tarifs

Ils comprennent :

- la location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture d'eau et électricité
- l'accès à la piscine (réservé exclusivement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs, certaines activités...
- Le nettoyage de la location en fin de séjour

Ils ne comprennent pas :

- l'assurance annulation et interruption,
- les suppléments tels que : les animaux, la location de linge, les locations diverses ...

La caution

Une caution de 500 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping.

Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (vaisselle propre et essuyée...). Le jour de votre départ, les clés seront à remettre à l'accueil du camping avant 10h00. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront renvoyés. (en juillet/août).

Divers : piscine, animaux, aire de jeux, circulation

- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits. Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

- La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping.

Extrait du règlement intérieur

Piscine : Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. La piscine est exclusivement réservée à notre clientèle. L'accès est interdit aux visiteurs. Les shorts de bains sont strictement interdits dans l'espace aquatique, le port du maillot de bain est obligatoire. Il est formellement interdit de boire, manger ou fumer dans l'enceinte de la piscine, sous peine d'exclusion du camping.

Arrivée retardée - départ anticipé

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location.

Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de la location prévue.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons.

Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.

Assurance annulation et interruption (facultative)

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait Assurance annulation et interruption. Nous vous recommandons de souscrire la garantie assurance d'un montant de : 3,1% du montant de la réservation (20€ minimum) (hors frais de dossier & taxes de séjour).

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré. (Hors frais de dossier et taxes de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les conditions générales d'annulation sont disponibles sur simple demande.